

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt-cinquième session**  
**Genève, 15 – 24 juillet 2013**

### **NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DU GROUPE D'EXPERTS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES**

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa septième session, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") est convenu "que, immédiatement avant le début des sessions du comité, une demi-journée devra être consacrée à des exposés thématiques présentés sous la présidence d'un représentant d'une communauté locale ou autochtone". Ce type de réunion est organisé à l'occasion de chaque session du comité depuis 2005.
2. Le thème qui sera examiné par le groupe d'experts à la vingt-cinquième session est "Le point de vue des peuples autochtones sur la protection des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle : bénéficiaires, objet, droits et exceptions".
3. Le programme provisoire de la réunion du groupe d'experts est joint en annexe au présent document.

[L'annexe suit]

PROGRAMME PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS

Lundi 15 juillet 2013

11 heures - 11 h 10	Ouverture
	Président – (à désigner par le Forum consultatif des peuples autochtones de l'OMPI)
11 h 10 - 11 h 40	Mme Valmaine Toki, Membre autochtone désigné de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Auckland (Nouvelle-Zélande).
11 h 40 - 12 heures	M. Ramiro Batzin, Directeur exécutif, Centro para la Investigación y Planificación del Desarrollo Maya Sotz'il, Iximulew (Guatemala).
12 heures - 12 h 20	Mme Jennifer Tauli Corpuz, Coordinatrice du Bureau juridique, Fondation Tebtebba, Quezon City (Philippines).
12 h 20 - 12 h 40	M. Jon Petter Gintal, Conseiller principal auprès du Parlement Same, Karasjok (Norvège).
12 h 40 - 13 heures	Débat général
13 heures	Clôture de la réunion

[Fin de l'annexe et du document]